Le Sud-Ouest
Montréal

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

PRENEZ AVIS que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **5 mai 2025 à 19 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2e étage, le conseil statuera sur des demandes de dérogation mineure relatives aux immeubles suivants :

1. 3451, rue Saint-Jacques – lot 4 141 260 du cadastre du Québec

Cette dérogation mineure autoriserait :

- de déroger à la distance minimale entre une génératrice et une limite de propriété,

et ce, malgré les articles 355 et 357 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

2. 1050, rue d'Hibernia – lot 1 381 165 du cadastre du Québec

Cette dérogation mineure autoriserait :

- une hauteur maximale de 13,60 mètres, un lanterneau d'une hauteur maximale de 4,10 mètres, et un retrait minimal de 6,70 mètres,

et ce, malgré les articles 9 et 21.2.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

Pour information, veuillez communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : urbanisme-sud-ouest@montreal.ca

Fait à Montréal, le 16 avril 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude